

Saguenay, le 4 décembre 2020

Madame,
Monsieur,

Dans une lettre dont nous avons reçu copie, vous adressez une série de questions portant sur des enjeux de santé dans le cadre de la procédure d'évaluation du projet d'usine de liquéfaction Énergie Saguenay par GNL Québec.

C'est dans ce contexte que nous vous transmettons aujourd'hui une série de réponses en lien avec le suivi des avis.

En espérant que ces éléments permettront d'éclairer la commission, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

David Simard
Agent de planification, programmation et recherche
Service de santé environnementale

DS/ab

p. j. 1

Suivi des avis

Question :

Dans le document de l'étude d'impact contenant les avis des experts (PR4.3, p. 12), votre ministère juge l'étude recevable conditionnellement à l'obtention des éléments de réponse concernant l'usage des explosifs utilisés en phase de construction, l'impact des émissions de GES, ainsi que l'impact d'un déversement potentiel d'hydrocarbure dans le Saguenay sur les produits de la pêche (R2-14, R2-16 et R2-25 dans PR5.4, p. 29, 31, 47).

• Les réponses obtenues de l'initiateur satisfont-elles vos exigences visant à assurer la santé et le bien-être de la population?

Réponse :

La Direction de santé publique (DSPublique) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay–Lac-Saint-Jean a effectivement adressé trois questions supplémentaires suite à la première ronde de questions à l'étape de recevabilité de l'étude d'impact.

La question R2-14 et portant sur les émissions de NOx suite à un sautage a été trouvée satisfaisante. La question R2-16 porte sur la portée de l'impact des émissions de GES. La DSPublique comprend la position de l'initiateur, mais ne partage pas son avis. La DSPublique considère toujours que l'étendue de l'impact de l'émission de gaz à effet de serre (GES) dépasse les frontières de la modélisation atmosphérique et de la région et a d'ailleurs tenu compte de cet aspect dans son avis d'acceptabilité du projet.

La question R2-25 porte sur l'impact d'un déversement d'hydrocarbures dans le Saguenay et plus particulièrement sur l'impact sur la ressource halieutique et fait écho à la R-100 du document « Réponse aux questions et commentaires du MELCC - Complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay » d'août 2019. Une bonne partie de la réponse de l'initiateur a été jugée satisfaisante. Cependant, l'initiateur a mentionné ne pas être en mesure d'identifier d'étude portant sur le risque toxicologique ou cancérigène de la consommation de produits de la pêche contaminés par les hydrocarbures. La DSPublique est d'avis que l'initiateur aurait pu consulter des études réalisées à la suite d'incidents survenus des conditions différentes que celles qui pourraient survenir dans le Fjord du Saguenay (plate-forme de forage, pétroliers, trains, etc.). L'incident du Nathan E. Stewart près de la communauté de Bella Bella en Colombie-Britannique nous semblait également être une source d'information intéressante puisque la survenue d'un incident comparable dans le Saguenay est tout à fait vraisemblable. Comme ces propositions de piste de recherche n'ont pas été acheminées à l'initiateur et que la réponse est demeurée partiellement incomplète, la DSPublique a tenu compte de cet élément dans son avis d'acceptabilité du projet.